

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-032**

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES : DEMANDE DU SIVOM DE MACHAULT

Vu la délibération n°DC2021/95 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques sur la base du même montant que celui attribué par les SIVOM/SIVU/Commune ;

Vu la délibération n°121/2022 du SIVOM de Machault décidant de la prise en charge financière des activités pédagogiques des enfants du pole scolaire pour un montant de 6 900.10€ ;

Vu la demande de subvention déposée par le SIVOM de Machault pour ces différents projets pédagogiques ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention au SIVOM de Machault représentant 50 % des dépenses de réalisation des projets pédagogiques en 2022
- De charger le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,

Benoit SINGLIT